

Rapport annuel 2000



Fonds monétaire international



LES TEMPS FORTS DU FMI EN 2000

Le débat public sur le rôle des institutions financières internationales dans une économie mondiale en mutation s'est intensifié au cours de l'exercice 2000¹. Le FMI a répondu à cette évolution en accentuant l'effort d'adaptation qu'il a engagé pour mieux servir ses États membres et les aider à bénéficier de la mondialisation et à y faire face. Il a fait lui-même des progrès très sensibles sur le plan de la transparence, publiant un nombre sans précédent d'informations sur les politiques des États membres et les programmes de réforme qu'il appuie ainsi que sur ses propres activités et sa situation financière — beaucoup de ces informations sont disponibles sur son site web. Parmi les temps forts de l'exercice écoulé, on retiendra que :

n **Les prêts ordinaires et concessionnels du FMI ont diminué** par rapport au niveau exceptionnel de l'exercice précédent. Les tirages des États membres liés aux politiques et mécanismes ordinaires sont tombés de 21,4 milliards de DTS en 1999 à 6,3 milliards en 2000², ce qui s'explique en partie par la reprise plus rapide que prévu de certains marchés émergents, et en particulier des pays qui ont répondu à la crise asiatique en engageant des réformes appuyées par le FMI. Les tirages sur le mécanisme de financement concessionnel du FMI destiné aux pays pauvres sont passés de 0,8 milliard de DTS en 1999 à 0,5 milliard en 2000.

n **L'encours net des crédits du FMI est tombé** à 50,4 milliards de DTS à la fin de l'exercice 2000, contre 67,2 milliards de DTS un an plus tôt. Le recul des prêts et le niveau élevé des remboursements prévus à l'échéancier et des rachats anticipés ont porté le ratio de liquidité du FMI à 153,1 % fin 2000, le ramenant à peu près à son niveau d'avant la crise asiatique.

¹1^{er} mai 1999–30 avril 2000.

²Au 30 avril 2000, 1 DTS valait 1,31921 dollar E.U.

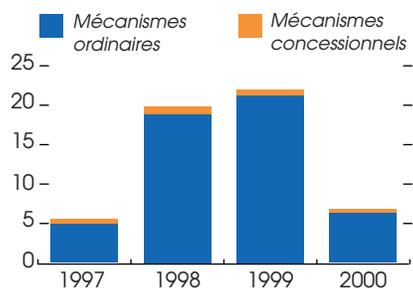
n **Le FMI a renforcé la surveillance** des politiques économiques des États membres en l'élargissant à de nouveaux domaines et en consolidant sa dimension mondiale et régionale. L'évaluation externe de la surveillance a conduit à s'interroger sur l'opportunité de son recentrage autour des questions clés (taux de change et politiques macroéconomiques associées) et sur le bien-fondé de l'extension récente de son champ d'application. Ces questions, entre autres, ont été reprises dans l'examen ordinaire de la surveillance par le FMI lui-même en mars 2000.

n **Le Conseil d'administration, soucieux de recueillir davantage d'opinions extérieures sur les activités et politiques du FMI**, a demandé un examen externe des travaux de recherche de l'institution, qui a été effectué durant l'exercice, et une évaluation externe des formules utilisées pour le calcul des quotes-parts des États membres. Le FMI a décidé aussi de se doter d'un service d'évaluation indépendant pour compléter ces évaluations internes et externes.

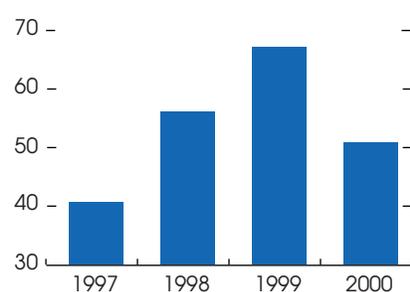
n **Le FMI s'est appliqué**, avec d'autres institutions ou groupements internationaux et régionaux, à **consolider l'architecture financière mondiale** afin, avant tout, de prévenir ou mieux gérer les crises financières. **Des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts :**

- **La transparence.** Les États membres ont diffusé plus d'informations sur l'évaluation de leur politique économique par les services et le Conseil d'administration du FMI, qui a publié lui aussi davantage d'informations sur ses opérations et sa situation financière.
- **La mise en place et le suivi de l'application des normes et codes de bonne conduite** destinés à guider les États membres sur le plan économique et financier.

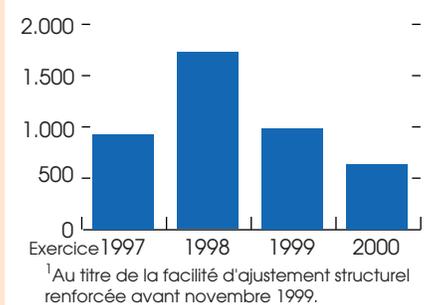
Prêts ordinaires et concessionnels
(Milliards de DTS)



Encours net des crédits du FMI
(Milliards de DTS; fin d'exercice)



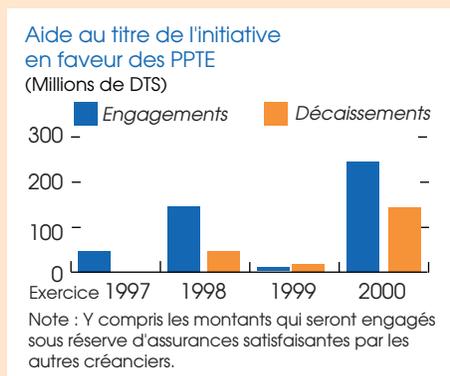
Engagements au titre de la FRPC¹
(Millions de DTS)



- *L'aide aux pays qui s'efforcent de consolider leur système financier.* Le FMI et la Banque mondiale ont mis au point un programme expérimental afin d'approfondir l'analyse des systèmes financiers des pays membres.
 - *L'évaluation des facteurs de vulnérabilité et des risques* au niveau national et international en améliorant la qualité et la diffusion des données.
 - *L'association du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières.* Les travaux visant à arrêter le cadre opérationnel de cette participation se poursuivent.
 - *La réforme des mécanismes de prêt du FMI.* Le FMI a supprimé quatre mécanismes devenus obsolètes et a laissé expirer la facilité temporaire créée pour répondre au bogue de l'an 2000. Il a entrepris aussi un réexamen de ses mécanismes de financement, et engagé en particulier une réflexion sur les modifications qu'il pourrait apporter aux lignes de crédit préventives.
- n En collaboration avec la Banque mondiale, le FMI a placé la lutte contre la pauvreté au cœur de l'appui apporté aux efforts de réforme des pays les plus démunis. Son mécanisme de financement concessionnel — la nouvelle facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) — lie explicitement les programmes de stabilisation et de réforme axés sur la croissance aux plans antipauvreté conçus par les pays membres avec le concours de la société civile et des donateurs d'aide bilatéraux et multilatéraux. Les prêts destinés à appuyer les programmes sociaux seront de la responsabilité de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Au terme de l'exercice 2000, le FMI avait engagé 3,5 milliards de DTS dans 31 pays au titre de la FRPC.
- n Le FMI et la Banque mondiale ont renforcé leur stratégie conjointe d'aide aux pays pauvres très endettés en offrant un allègement plus rapide et plus substantiel de la dette à un plus grand nombre de pays qui mènent une politique économique saine. À la fin de l'exercice 2000, 37 pays remplissaient les

conditions requises pour bénéficier d'une aide dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PTTE; à ce jour, le FMI a engagé ainsi 467 millions de DTS en faveur de neuf pays.

- n Des progrès ont été accomplis dans la mobilisation de financements à l'appui de la FRPC et de l'initiative renforcée en faveur des PTTE. Au terme de l'exercice 2000, 60 % des contributions promises par les pays membres avaient été reçues ou étaient en voie de versement, et le FMI avait mobilisé une fraction de sa contribution à ce financement en procédant à la vente «hors marché» d'une partie de ses avoirs en or.
- n En réponse aux cas de communication d'informations inexacts et aux allégations concernant le détournement de certains financements, le FMI s'est efforcé de développer le cadre juridique mis en place dans ce domaine et à renforcer les garde-fous entourant l'emploi de ses ressources.
- n L'effort d'assistance technique et de formation s'est poursuivi à un rythme soutenu durant l'exercice pour répondre aux demandes liées au renforcement de l'architecture financière internationale. Le Conseil d'administration a publié, pour la première fois, une déclaration de principe sur l'assistance technique et le FMI a ouvert des instituts multilatéraux et créé des programmes de formation en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.
- n L'exercice 2000 a été marqué aussi par des changements majeurs à la tête du FMI. Horst Köhler, de nationalité allemande, a été nommé Directeur général du FMI par le Conseil d'administration le 23 mars 2000 et est entré en fonction le 1^{er} mai 2000. Son prédécesseur, Michel Camdessus, de nationalité française, a donné sa démission après treize ans de service et a quitté le FMI en février 2000. En cours d'exercice, Alassane Ouattara, de nationalité ivoirienne, a quitté le FMI au terme de son mandat de directeur général adjoint et a été remplacé dans ces fonctions par Eduardo Aninat, de nationalité chilienne.



Le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints



De gauche à droite : Shigemitsu Sugisaki et Eduardo Aninat, Directeurs généraux adjoints; Horst Köhler, Directeur général; et Stanley Fischer, Premier Directeur général adjoint

Lettre de présentation

Lettre de présentation au Conseil des gouverneurs

Le 20 juillet 2000

Monsieur le Président,

Conformément à l'article XII, section 7 *a*), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, j'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs le Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2000. Conformément à la section 20 de la Réglementation générale, le budget administratif et le budget d'équipement du FMI, approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice se terminant le 30 avril 2001, sont présentés au chapitre 8. Pour l'exercice clos le 30 avril 2000, les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI sont présentés à l'appendice IX avec les rapports de l'audit externe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Horst Köhler

Président du Conseil d'administration

Conseil d'administration

Au 30 avril 2000



Karin Lissakers
(Poste vacant)
États-Unis



Yukio Yoshimura
Haruyuki Toyama
Japon



Bernd Esdar
Wolf-Dieter Donecker
Allemagne



Jean-Claude Milleron
Gilles Bauche
France



Stephen Pickford
Stephen P. Collins
Royaume-Uni



Willy Kiekens
Johann Prader
Autriche, Bélarus, Belgique,
Hongrie, Kazakhstan,
Luxembourg, République
slovaque, République
tchèque, Slovénie, Turquie



J. de Beaufort
Wijnholds
Yuriy G. Yakusha
Arménie, Bosnie-Herzégovine,
Bulgarie, Chypre, Croatie,
Géorgie, Israël, République
yougoslave de Macédoine,
Moldova, Pays-Bas,
Roumanie, Ukraine



Agustín Carstens
Hernán Oyarzábal
Costa Rica, El Salvador,
Espagne, Guatemala,
Honduras, Mexique,
Nicaragua, République
bolivarienne du Venezuela



Riccardo Faini
Harilaos Vittas
Albanie, Grèce, Italie,
Malte, Portugal,
Saint-Marin



Thomas A. Bernes
Peter Charleton
Antigua-et-Barbuda,
Bahamas, Barbade,
Belize, Canada,
Dominique, Grenade,
Irlande, Jamaïque,
Saint-Kitts-et-Nevis,
Saint-Vincent-et-les
Grenadines, Sainte-Lucie



Olli-Pekka
Lehmuusaari
Åke Törnqvist
Danemark, Estonie,
Finlande, Islande, Lettonie,
Lituanie, Norvège, Suède



Gregory F. Taylor
Jong Nam Oh
Australie, Corée,
îles Marshall, îles Salomon,
Kiribati, États fédérés de
Micronésie, Mongolie,
Nouvelle-Zélande, Palaos,
Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Philippines, Samoa,
Seychelles, Vanuatu



Sulaiman M. Al-Turki
Ahmed Saleh Alosaimi
Arabie Saoudite



Kleo-Thong
Hetrakul
Cyriillus Harinowo
Brunéi Darussalam,
Cambodge, Fidji,
Indonésie, Malaisie,
Myanmar, Népal,
République démocratique
populaire lao, Singapour,
Thaïlande, Tonga, Vietnam



José Pedro
de Morais, Jr.
Cyrus D.R. Rustomjee
Afrique du Sud, Angola,
Botswana, Burundi,
Érythrée, Éthiopie,
Gambie, Kenya, Lesotho,
Libéria, Malawi,
Mozambique, Namibie,
Nigéria, Ouganda,
Sierra Leone, Swaziland,
Tanzanie, Zambie,
Zimbabwe

Note : Les noms des administrateurs suppléants sont indiqués en italiques.



A. Shakour Shaalan
Abdelrazaq Faris Al-Faris

Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maldives, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Yémen



Alexeï V. Mojine
Andreï Louchine

Russie



Roberto F. Cippa
Wieslaw Szczuka

Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, Suisse, Tadjikistan, Turkménistan,



Murilo Portugal
Roberto Junguito

Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Haïti, Panama, République Dominicaine, Suriname, Trinité-et-Tobago



Vijay L. Kelkar
A.G. Karunasena

Bangladesh, Bhoutan, Inde, Sri Lanka



Abbas Mirakhor
Mohammed Daïri

Algérie, Ghana, République islamique d'Iran, Maroc, Pakistan, Tunisie



WEI Benhua
JIN Qi

Chine



Ana María Jul
A. Guillermo Zoccali

Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Pérou, Uruguay



Alexandre Barro
Chambrier
Damian Ondo Mañe

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo

Cadres de direction

Michael Mussa

Conseiller économique

G.E. Gondwe

Directeur, Département Afrique

Yusuke Horiguchi

Directeur, Département Asie-Pacifique

Jack Boorman

Directeur, Département de l'élaboration et de l'examen des politiques

Michael Mussa

Directeur, Département des études

Michael C. Deppler

Directeur, Département Europe I

John Odling-Smee

Directeur, Département Europe II

Vito Tanzi

Directeur, Département des finances publiques

Claudio M. Loser

Directeur, Département Hémisphère occidental

Mohsin S. Khan

Directeur, Institut du FMI

François P. Gianviti

Conseiller juridique, Département juridique

Stefan Ingves

Directeur, Département de la monnaie et des changes

Paul Chabrier

Directeur, Département Moyen-Orient

Thomas C. Dawson II

Directeur, Département des relations extérieures

Margaret R. Kelly

Directeur, Département des ressources humaines

Shailendra Anjaria

Secrétaire, Département du secrétariat

Carol S. Carson

Directeur, Département des statistiques

Brian C. Stuart

Directeur, Département de la technologie et des services généraux

Eduard Brau

Trésorier, Département de la trésorerie

Ernst-Albrecht Conrad

Directeur, Bureau du budget et de la planification

Rafael Muñoz

Directeur, Bureau de la vérification et de l'inspection internes

Kunio Saito

Directeur, Bureau régional Asie-Pacifique

Flemming Larsen

Directeur, Bureau européen (Paris)

Grant B. Taplin

Directeur par intérim et représentant spécial pour les questions commerciales (Genève)

Reinhard Munzberg

Directeur et représentant spécial auprès des Nations Unies

David M. Cheney

Chef de la Division de rédaction et de publication

Ancien Directeur général

Janvier 1987–février 2000

Michel Camdessus



Dans leur communiqué d'avril 2000, les membres du Comité monétaire et financier international ont rendu «un hommage unanime à M. Michel Camdessus pour la clairvoyance, le talent et l'énergie dont il a fait preuve à la direction du Fonds monétaire international durant treize années émaillées de défis sans précédent. Durant cette période, la coopération monétaire et financière internationale a été mise à rude épreuve par l'ouverture croissante de l'économie mondiale, la rapide diffusion des principes de l'économie de marché à la plupart des pays de la planète, l'apparition de crises d'une virulence et d'une ampleur sans précédent, et la menace grandissante de l'exclusion pesant sur les pays les plus pauvres. [Sous la conduite de M. Camdessus], le FMI a fait des avancées sur de multiples fronts :

renforcement de la surveillance, promotion d'une plus grande ouverture et transparence, et adoption de mécanismes financiers novateurs pour aider à surmonter la crise de la dette des années 80 et les crises financières des années 90 et, grâce à l'établissement de la facilité d'ajustement structurel renforcée (devenue facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance), pour appuyer l'intégration à l'économie mondiale des pays membres à faible revenu. Les membres du Comité souhaitent faire officiellement état de leur profonde reconnaissance à M. Camdessus pour ses multiples contributions toujours empreintes de l'enthousiasme et de l'optimisme qui le caractérisent et animées par le même souci de discipline financière et le même dévouement à la cause des plus vulnérables.



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Les temps forts | ii |
| Lettre de présentation | v |
| Conseil d'administration et cadres de direction | vi |
| Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité monétaire et financier international et Comité du développement | xiii |
| Vue d'ensemble | 1 |
| 1. L'évolution de l'économie mondiale au cours de l'exercice 2000 | 11 |
| Environnement mondial | 11 |
| Économies avancées et économies de marché émergentes : principales évolutions | 14 |
| 2. Surveillance bilatérale, mondiale et régionale | 16 |
| Surveillance bilatérale | 17 |
| Surveillance mondiale | 19 |
| <i>Perspectives de l'économie mondiale</i> | 19 |
| <i>Marchés internationaux de capitaux</i> | 24 |
| Surveillance régionale | 27 |
| <i>Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale</i> | 27 |
| <i>Politique monétaire et de change dans la zone euro</i> | 28 |
| 3. Évaluation des activités de surveillance et de recherche du FMI | 30 |
| Évaluation externe des activités de surveillance du FMI | 30 |
| Examen biennal des activités de surveillance | 32 |
| Évaluation externe des activités de recherche du FMI | 34 |
| Création d'un service d'évaluation indépendant | 36 |
| 4. Réforme de l'architecture financière mondiale | 37 |
| Transparence et responsabilisation | 39 |
| Mise au point de normes, principes et directives | 40 |
| Évaluation des normes | 41 |
| Renforcement des systèmes financiers | 42 |
| Vulnérabilité extérieure et flux de capitaux | 44 |
| Libéralisation ou réglementation des mouvements de capitaux | 46 |
| Régimes de change | 47 |
| Association du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises | 48 |
| Réforme des mécanismes de financement du FMI | 51 |
| Comité monétaire et financier international | 51 |

| | |
|---|------------|
| 5. Lutte contre la pauvreté et allégement de la dette des pays pauvres | 52 |
| Allégement de la dette | 53 |
| <i>Renforcement de l'initiative en faveur des PPTE</i> | 53 |
| Lien entre l'allégement de la dette et la lutte contre la pauvreté : | |
| le document de stratégie de réduction de la pauvreté | 57 |
| <i>Questions d'ordre opérationnel</i> | 57 |
| <i>Le DSRP intérimaire, garantie de continuité</i> | 60 |
| Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance | 61 |
| Questions et politiques sociales dans les programmes soutenus par le FMI | 63 |
| Commerce, développement et réduction de la pauvreté | 63 |
| 6. Opérations financières et aide aux pays membres | 67 |
| Quotes-parts | 67 |
| La liquidité du FMI | 69 |
| Utilisation des ressources du FMI par les pays membres et encours des crédits | 73 |
| <i>Accords de confirmation et accords élargis</i> | 74 |
| <i>Politiques et mécanismes spéciaux</i> | 75 |
| <i>Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance</i> | 75 |
| <i>Initiative renforcée en faveur des PPTE</i> | 77 |
| Revenu du FMI, commissions et répartition des charges | 77 |
| Impayés | 79 |
| <i>Progrès dans l'application de la stratégie de coopération renforcée</i> | 80 |
| Département des DTS | 81 |
| <i>Valeur et taux d'intérêt du DTS</i> | 81 |
| <i>Transactions et opérations sur DTS</i> | 82 |
| <i>Structure des avoirs en DTS</i> | 83 |
| Questions concernant le soutien du FMI aux pays membres | 84 |
| <i>Revue des facilités financières du FMI</i> | 84 |
| <i>Renforcement des garde-fous et mesures contre la communication</i> | |
| <i>d'informations inexactes</i> | 86 |
| <i>Conception des programmes : ciblage de l'inflation et conditionnalité</i> | 89 |
| 7. Assistance technique et formation | 91 |
| Le bilan de l'exercice 2000 | 91 |
| Examen des activités d'assistance technique | 92 |
| Suite donnée aux recommandations | 93 |
| Déclaration de principe sur l'assistance technique du FMI | 95 |
| 8. Organisation, personnel et budget | 101 |
| Organisation | 101 |
| <i>Le Conseil d'administration</i> | 101 |
| <i>Les départements</i> | 101 |
| Personnel | 104 |
| <i>Recrutement et rétention du personnel</i> | 105 |
| <i>État de stress du personnel</i> | 105 |
| <i>Grille des salaires</i> | 105 |
| <i>Diversité</i> | 107 |
| Budget administratif et budget d'équipement | 107 |
| <i>Les perspectives à moyen terme</i> | 108 |
| <i>Budgets et dépenses de l'exercice 2000</i> | 109 |
| <i>Budgets et dépenses de l'exercice 2001</i> | 109 |
| Bâtiments | 111 |
| Sélection du nouveau Directeur général | 111 |

Appendices

| | |
|--|-----|
| I. Réserves internationales | 119 |
| II. Opérations et transactions du FMI | 124 |
| III. Principales décisions du Conseil d'administration | 155 |
| IV. Relations du FMI avec les autres organisations internationales | 162 |
| V. Relations extérieures | 165 |
| VI. Communiqués de presse du Comité intérimaire, du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement | 169 |
| VII. Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2000 | 190 |
| VIII. Changements dans la composition du Conseil d'administration | 194 |
| IX. États financiers | 195 |

| | |
|---------------------------|------------|
| Abréviations | 247 |
|---------------------------|------------|

Encadrés

| | |
|---|-----|
| Encadré 3.1. Suite donnée à l'évaluation externe des activités de recherche du FMI | 35 |
| Encadré 4.1. La mondialisation : faut-il s'en réjouir ou la redouter? | 38 |
| Encadré 4.2. Évaluations expérimentales du respect des normes | 42 |
| Encadré 4.3. Les enseignements de la crise asiatique | 43 |
| Encadré 4.4. Bilan provisoire du PESF expérimental : principales conclusions | 44 |
| Encadré 4.5. Conférence sur la réforme du système monétaire et financier international | 45 |
| Encadré 5.1. Initiative en faveur des pays pauvres très endettés : le cas de quelques pays | 58 |
| Encadré 5.2. Les objectifs de développement à l'horizon 2015 | 60 |
| Encadré 6.1. Politiques et mécanismes financiers du FMI | 70 |
| Encadré 6.2. Programme d'opérations et transactions financières | 72 |
| Encadré 6.3. Facilité temporaire de l'an 2000 | 75 |
| Encadré 6.4. Financement de l'initiative en faveur des PPTE : cession d'or dans le cadre de transactions hors marché | 76 |
| Encadré 6.5. Placement des ressources du CVS, du compte de fiducie de la FRPC et du fonds fiduciaire FRPC-PPTE | 77 |
| Encadré 6.6. États financiers et vérification externe des comptes du FMI | 78 |
| Encadré 6.7. Gestion des réserves en devises | 87 |
| Encadré 7.1. Assistance technique aux pays sortant d'un conflit : le cas du Kosovo et du Timor oriental | 94 |
| Encadré 8.1. Représentants résidents du FMI | 103 |

Tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1.1. Aperçu général de l'économie mondiale | 12 |
| Tableau 2.1. Consultations au titre de l'article IV conclues au cours de l'exercice 2000 ... | 18 |
| Tableau 5.1. Pays appelés à bénéficier d'un allègement au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE | 53 |
| Tableau 5.2. Initiative en faveur des PPTE : situation des pays dont le dossier est à l'examen, mai 2000 | 56 |
| Tableau 5.3. Pays admissibles à une aide au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (au 30 avril 2000) | 61 |
| Tableau 6.1. Assistance financière du FMI approuvée durant l'exercice 2000 | 68 |
| Tableau 6.2. Nouveaux accords d'emprunt (NAE) | 73 |
| Tableau 6.3. Accords généraux d'emprunt (AGE) | 74 |
| Tableau 6.4. Conditions générales de l'assistance financière du FMI | 74 |
| Tableau 6.5. Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés remontant à six mois ou plus, par type de ressources et ancienneté, au 30 avril 2000 | 79 |
| Tableau 6.6. Valeur du DTS | 82 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 6.7. Transferts de DTS | 83 |
| Tableau 7.1. Assistance technique et formation | 92 |
| Tableau 8.1. Grille des salaires du FMI, au 1 ^{er} mai 2000 | 106 |
| Tableau 8.2. Ventilation des cadres du FMI par région et par nationalité | 107 |
| Tableau 8.3. Ventilation du personnel par sexe | 108 |
| Tableau 8.4. Coût estimé des principales activités du FMI, exercices 1999–2001 | 109 |
| Tableau 8.5. Budget administratif et budget d'équipement, exercices 1998–2001 | 110 |

Graphiques

| | |
|--|-----|
| Graphique 1.1. Indicateurs mondiaux | 13 |
| Graphique 5.1. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés : diagramme des flux . . . | 54 |
| Graphique 6.1. Quotes-parts et commerce mondial | 69 |
| Graphique 6.2. Ratio de liquidité du FMI et ressources utilisables non engagées nettes | 72 |
| Graphique 7.1. Ventilation de l'assistance technique, exercice 2000 | 93 |
| Graphique 8.1. Fonds monétaire international : organigramme | 102 |
| Graphique 8.2. Coût estimé des principales activités, exercice 2000 | 111 |

Notes préliminaires

Le *Rapport annuel du Conseil d'administration du FMI* passe en revue les activités du Conseil au cours de l'exercice allant du 1^{er} mai 1999 au 30 avril 2000, et surtout les discussions qui ont porté sur les opérations et la politique générale du FMI. Ces discussions sont menées à partir d'études préparées par les services de l'institution. D'ordinaire, ces études contiennent des informations factuelles et analytiques sur divers aspects du dossier examiné, ainsi que parfois des propositions avancées par la direction du FMI sur la façon dont le Conseil et l'institution doivent poursuivre cet examen. Si elles présentent le point de vue de la direction et des services de l'institution, elles ne reflètent pas nécessairement la position du FMI. Le Conseil est libre d'accepter ou de rejeter ces analyses et propositions. La position du FMI est plus précisément celle du Conseil, telle qu'elle se dégage de ses décisions ou est expliquée dans les déclarations résumant les discussions (appelées en général «résumés»).

De nombreux documents examinés dans le présent rapport sont disponibles sur le site web du FMI (www.imf.org) ou diffusés par le Service des publications du FMI.

L'unité de compte du FMI est le DTS; les conversions des données financières du FMI en dollars E.U. sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis; au 30 avril 2000, 1 dollar était égal à 0,758030 DTS et 1 DTS à 1,31921 dollar (au 30 avril 1999, ces taux étaient de 0,740066 DTS et de 1,35123 dollar, respectivement).

Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante. Les symboles et conventions ci-après sont utilisés dans ce rapport :

- . . . indique que les données ne sont pas disponibles.
- indique que le chiffre est égal à zéro ou inférieur à la moitié de l'unité indiquée par le dernier chiffre retenu ou que la rubrique est sans objet.
- entre des années ou des mois (par exemple 1999–2000 ou janvier–juin) indique la période couverte de la première à la dernière année ou du premier au dernier mois, inclusivement.
- / entre deux années ou deux mois (par exemple 1999/2000) indique un exercice budgétaire ou financier.

Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.

Conseil des gouverneurs, Conseil d'administration, Comité monétaire et financier international et Comité du développement

Le *Conseil des gouverneurs* — l'instance suprême de décision du FMI — est constitué d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque État membre. Les gouverneurs, nommés par leur pays, sont le plus souvent ministres des finances ou gouverneurs de banque centrale. Le Conseil des gouverneurs est investi de tous les pouvoirs du FMI, qu'il peut déléguer, à l'exception de certains pouvoirs réservés, au Conseil d'administration. Il se réunit d'ordinaire une fois par an.

Le *Conseil d'administration* (le Conseil) conduit les affaires courantes du FMI. Il se compose à l'heure actuelle de 24 administrateurs, nommés ou élus par des États membres à titre individuel ou par des groupes d'États, et du Directeur général, qui préside ses délibérations. Il se réunit plusieurs fois par semaine. Il fonde ses décisions sur des études effectuées par la direction et par les services de l'institution. Durant l'exercice 2000, le Conseil a consacré plus de la moitié de son temps aux affaires concernant les États membres (consultations ordinaires avec les États membres, examen et approbation de crédits) et le reste essentiellement à la surveillance mondiale et à diverses questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, évolution des marchés internationaux de capitaux, ressources financières du FMI, architecture monétaire et financière internationale et rôle du FMI, initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mécanismes du FMI et conception de ses programmes, entre autres).

Le *Comité monétaire et financier international* du Conseil des gouverneurs (ancien *Comité intérimaire* sur le système monétaire international) est un organe consultatif composé de 24 gouverneurs du FMI, ministres ou autres responsables de rang analogue; les États membres y sont représentés de la même façon qu'au Conseil d'administration. Le Comité monétaire et financier international se réunit normalement deux fois par an : en avril ou en mai, et au moment de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs, en septembre ou en octobre. Il a notamment pour responsabilité de donner, au niveau ministériel, des orientations au Conseil d'administration, ainsi que de fournir des avis et de faire rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives à la gestion et à l'adaptation du système monétaire et financier international, en particulier sur les perturbations subites auxquelles ce dernier peut se trouver exposé, ainsi que sur toute proposition visant à modifier les Statuts du FMI.

Le *Comité du développement* (Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) comprend 24 membres — ministres des finances ou autres responsables de rang comparable — et tient en général sa réunion au lendemain de celle du Comité monétaire et financier international. Il donne des avis et fait rapport aux Conseils des gouverneurs de la Banque mondiale et du FMI sur tous les aspects du transfert de ressources réelles aux pays en développement.



VUE D'ENSEMBLE

La réforme de l'architecture financière mondiale et la lutte contre la pauvreté : deux objectifs prioritaires de l'exercice 2000

Au cours de l'exercice 2000¹, le Conseil d'administration du FMI a consacré une part considérable de son temps à des travaux de réflexion et de réforme, du fait que l'institution joue un rôle pivot dans l'effort international de consolidation du système monétaire et financier mondial et qu'elle s'emploie à accroître son soutien à ses membres les plus pauvres.

Une architecture financière mondiale plus puissante est en général considérée comme essentielle pour aider les pays à tirer parti des bienfaits de la mondialisation et à mieux en affronter la pression — qui s'est exprimée par des manifestations publiques contre le FMI et la Banque mondiale lors des réunions d'avril 2000. Pour sa part, le FMI doit impérativement s'adapter afin de parer plus efficacement aux turbulences qui guettent les économies de marché émergentes, d'aider les pays qui opèrent leur transition de la planification centrale à l'économie de marché, et de promouvoir la croissance en faisant reculer la pauvreté dans les pays les plus déshérités.

Les travaux du FMI au cours de l'exercice ont coïncidé avec un renforcement de l'environnement mondial. La situation économique et financière s'est améliorée en 1999 et au début de 2000, l'économie mondiale ayant mieux résisté qu'on ne l'avait initialement pensé aux crises financières survenues en 1997–98. La reprise a été plus forte que prévu en Asie et, dans le cas de la Corée, de la Malaisie et de la Thaïlande, elle a été facilitée par des politiques budgétaire et monétaire favorables et le dynamisme des exportations. En Chine et en Inde, l'expansion est demeurée assez robuste pour soutenir la croissance du revenu par habitant et réduire la pauvreté.

Le FMI a agi sur plusieurs fronts durant l'exercice pour transformer ses opérations. Nombre de ces actions visaient les objectifs suivants :

- donner plus de transparence aux politiques des pays membres et à ses activités, en grande partie en publiant un volume sans précédent d'informations;
- mettre au point ou renforcer les normes internationales de bonne conduite et évaluer la manière dont ces normes sont respectées par les pays membres;
- aider les pays membres à renforcer leur système financier, mieux évaluer les risques et la fragilité du secteur financier;

¹1^{er} mai 1999–30 avril 2000.

- associer le secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières;
- se doter de nouveaux moyens pour lutter contre la pauvreté dans les pays les plus pauvres en remplaçant la facilité d'ajustement structurel renforcée par la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, qui fait de la réduction de la pauvreté un élément clé d'une stratégie orientée vers la croissance;
- renforcer l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, entreprise conjointe du FMI et de la Banque mondiale, en vue de faire bénéficier plus rapidement un plus grand nombre de pays d'un allègement plus substantiel.

La contribution du FMI à ces réformes — menées en liaison avec d'autres groupes et institutions internationales, la Banque mondiale notamment, mais aussi le Forum de stabilité financière (FSF), la Banque des règlements internationaux (BRI), divers groupes ayant leur siège à Bâle, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) — n'a jamais été aussi importante.

Le FMI a également amorcé au cours de l'exercice une réévaluation de ses politiques et mécanismes de prêts, qui l'a conduit à abolir certaines de ces facilités de financement et à chercher à renforcer les autres, afin qu'elles répondent bien aux besoins des pays membres dans l'environnement mondial actuel. En outre, le FMI a mis en place de nouveaux garde-fous pour parer aux risques de détournement des ressources qu'il met à la disposition de ses pays membres et éviter que des informations inexacts lui soient communiquées par ces derniers. Il a aussi examiné les moyens d'aider les pays membres à adopter de saines pratiques de gestion des réserves extérieures.

* * *

L'augmentation des *quotes-parts* résultant de la onzième révision générale ayant pris effet en janvier 1999 (le total des quotes-parts est alors passé de 146 à 212 milliards de DTS)², la position financière du FMI s'est renforcée tout au long de l'exercice, dans un contexte marqué par une amélioration de la situation économique et financière mondiale et un retour de la confiance des investisseurs dans nombre de pays à marché émergent. L'*aide financière du FMI* a donc été nettement moins sollicitée : les tirages (achats) sur les ressources générales se sont chiffrés à 6,3 milliards de DTS au cours de l'exercice 2000, contre 21,4 milliards de DTS en 1999. Ces tirages se décomposent comme suit : 5,7 milliards de DTS au titre d'accords de confirmation et d'accords élargis, 0,2 milliard de DTS au titre de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus et 0,4 milliard de DTS au titre de l'aide d'urgence aux pays victimes de catastrophes naturelles ou sortant d'un conflit.

Les tirages au guichet de prêts concessionnels — la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) — ont également diminué au cours de l'exercice (0,5 milliard de DTS, contre 0,8 milliard de DTS en 1999).

²Le 30 avril 2000, 1 DTS valait 1,31921 dollar E.U.

À la fin de l'exercice 2000, 16 accords de confirmation, 11 accords élargis et 31 accords FRPC étaient en vigueur. L'encours des crédits du FMI se chiffrait à 50,4 milliards de DTS au 30 avril 2000, contre 67,2 milliards un an plus tôt.

À la fin de l'exercice, les *ressources utilisables non engagées nettes* atteignaient 74,8 milliards de DTS, contre 56,7 milliards un an plus tôt. Les créances liquides sur le FMI étant revenues de 63,6 à 48,8 milliards de DTS entre la fin d'avril 1999 et la fin d'avril 2000, le ratio de liquidité de l'institution (rapport entre les ressources utilisables non engagées nettes du FMI et ses engagements liquides) est passé à 153,1 %.

* * *

L'importance d'une *surveillance* efficace, qui s'exerce sans retard, n'a cessé de croître ces dernières années à cause du développement rapide des marchés de capitaux privés, de l'intégration économique et monétaire de plus en plus poussée et des risques grandissants de retombées des erreurs économiques d'un pays sur les autres. L'effort international concerté en vue de renforcer l'architecture financière mondiale souligne le rôle important de la surveillance du FMI — qui aide notamment à éviter les crises financières ou à en circonscrire les effets et porte aussi sur des domaines comme la pauvreté, la santé, l'éducation et la bonne gestion des affaires publiques qui ont un impact considérable sur les évolutions macroéconomiques. Pour que la surveillance du FMI soit efficace, il faut que ses membres lui fournissent des données à jour et de haute qualité, et il doit pour sa part en faire un processus continu sur toute l'année, bien la cibler, évaluer les facteurs de vulnérabilité (surtout dans les pays à marché émergent), donner des conseils clairs et francs à ses membres — dont les politiques doivent aussi être plus transparentes — et les encourager à adhérer volontairement aux codes de bonnes pratiques et aux normes internationales.

Durant l'exercice, le Conseil a conclu 127 consultations au titre de l'article IV avec des pays membres. Pour encourager l'adhésion aux normes et codes, le FMI s'est attaché à aider les pays membres à renforcer leur système financier, dans le cadre notamment du programme d'évaluation du secteur financier mis au point avec la Banque mondiale. Il a aussi intensifié sa surveillance régionale des unions monétaires, passant en revue la situation de l'Union économique et monétaire européenne et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (l'une des deux unions monétaires de la zone franc). Il a en outre développé les échanges avec les autorités régionales en vue de compléter les consultations engagées avec les pays membres.

En septembre 1999, le Conseil d'administration a examiné les résultats d'une évaluation externe de la surveillance qu'il avait demandée dans le cadre de ses efforts visant à la renforcer. Les principales recommandations des experts indépendants ont été de limiter autant que possible la surveillance aux domaines pour lesquels le FMI détient un avantage comparatif — c'est-à-dire la politique de change et les politiques macroéconomiques qui y sont directement liées (notamment tout ce qui a trait au secteur financier et aux mouvements de capitaux) — et

aux questions importantes concernant le système financier international. Lors de l'examen biennal de la surveillance, en mars 2000, les administrateurs ont estimé que l'importance macroéconomique reste un critère pertinent pour l'inclusion d'un sujet donné dans les rapports des services du FMI sur les pays. Du fait de l'intégration rapide des marchés financiers internationaux, les mouvements de capitaux et la santé du secteur financier sont devenus ces dernières années de nouveaux domaines essentiels où doit s'exercer la surveillance, dont le champ d'application continuera sans doute à s'étendre au gré des mutations incessantes de l'économie mondiale. Cela dit, la surveillance restera axée en priorité sur tout ce qui a trait à la viabilité externe et à la vulnérabilité aux crises de balance des paiements ou aux crises monétaires. Reconnaissant que le FMI n'a ni les compétences ni l'expérience requises pour traiter de nombreux dossiers qui, bien qu'extérieurs à son champ d'action traditionnel, jouent parfois un rôle déterminant dans la stabilité macroéconomique d'un pays, le Conseil a conclu que le FMI doit faire appel à d'autres institutions compétentes en la matière.

Dans le cadre de la série d'évaluations externes portant sur divers aspects de ses travaux, le FMI a chargé un groupe d'experts indépendants de déterminer, également durant l'exercice, si ses activités de recherche économique contribuaient effectivement à la réalisation de ses objectifs. Les experts n'ont pas décelé d'omissions majeures dans le programme d'études du FMI, mais ont indiqué qu'il y a encore moyen d'en améliorer la qualité, la portée et la diffusion. Le Conseil a estimé qu'il y a de bonnes raisons d'orienter ce programme vers des thèmes plus valorisants et d'éviter autant que possible de refaire le travail déjà réalisé à l'extérieur du FMI. Les administrateurs ont souligné également qu'un recentrage des travaux de recherche du FMI suivant les propositions formulées par les experts avait déjà été entrepris — surtout en ce qui concerne la recherche sur le secteur financier — et devait être intensifié.

Le Conseil d'administration a en outre chargé, au cours de l'exercice, des experts indépendants de revoir les formules actuellement utilisées pour le calcul et la révision des quotes-parts des pays membres.

* * *

La réforme du système monétaire et financier mondial — et du FMI — est certes une opération de longue haleine, mais de nouveaux pas importants ont été franchis au cours de l'exercice. Le FMI a lancé dans plusieurs domaines des programmes expérimentaux, dont il a encouragé l'application au moyen d'actions d'assistance technique. Dans d'autres domaines, comme la libéralisation des mouvements de capitaux, les systèmes de change et l'association du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises, la mise au point des recommandations a avancé et les travaux doivent être poursuivis pendant l'exercice 2001.

Transparence et responsabilisation. Le FMI a diffusé davantage de renseignements à propos de la surveillance qu'il exerce sur les pays membres. Plus de 80 % des pays

ont publié une note d'information au public (NIP)³ à l'issue des consultations au titre de l'article IV. Par ailleurs, 60 pays ont accepté de prendre part au programme expérimental de diffusion volontaire du texte intégral des rapports pour les consultations au titre de l'article IV lancé en avril 1999. Le FMI a également publié des NIP sur les documents ou questions se rapportant aux demandes de soutien financier des pays membres et à l'utilisation de ses ressources dans ce contexte, ainsi que des évaluations internes et externes de ses politiques et opérations — en particulier une évaluation externe et un examen interne de la surveillance et une évaluation externe de ses activités de recherche économique. Au printemps, enfin, le Conseil a décidé de doter le FMI d'un service d'évaluation indépendant dont le mandat et les compétences seront définis avant l'Assemblée annuelle de Prague.

Dans un souci de plus grande transparence, le FMI a divulgué davantage de renseignements financiers, dont des informations actualisées sur la position financière des pays membres vis-à-vis de l'institution, des mises à jour hebdomadaires des principales statistiques financières sur ses prêts, ressources et accords avec ses membres et des informations sur sa position de liquidité. À partir d'août 2000, il publiera régulièrement des renseignements sur les sources du financement de ses opérations de prêt. Pour donner encore plus de transparence à ses opérations financières, le FMI a décidé de présenter ses états financiers selon les normes comptables internationales à compter de ce rapport annuel.

Normes et codes. Le respect par les pays de normes et de codes de bonnes pratiques reconnus internationalement peut permettre de prendre des décisions de prêt et d'investissement en connaissance de cause, de responsabiliser les décideurs économiques et ceux du secteur privé et d'améliorer les résultats économiques. Après avoir élaboré des normes facultatives pour les domaines qui relèvent directement de ses opérations (diffusion des données, transparence des politiques budgétaire, monétaire et financière et contrôle bancaire), le FMI a axé ses efforts au cours de l'exercice sur la diffusion et l'application de ces normes, y compris au moyen d'actions d'assistance technique. Il a préparé un ensemble de documents pour aider les pays à suivre les normes : le *code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* peut être consulté sur son site depuis 1998, et il achève par ailleurs la rédaction d'un document d'accompagnement pour le *code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière*. La version définitive des instructions pour remplir le formulaire type de déclaration, conformément à la norme spéciale de diffusion des données (NSDD), des données sur les réserves internationales et les liquidités en devises sera mise au point avant la fin de 2000, et tiendra compte de l'expérience acquise par les membres dans ce domaine. Enfin, pour s'assurer que le contenu et la mise en œuvre des normes demeurent appropriés, le Conseil d'adminis-

³Les NIP sont diffusées, à la demande des pays membres, à l'issue des consultations au titre de l'article IV. Elles contiennent un résumé de l'évolution récente de la situation économique du pays concerné, ainsi qu'une évaluation de sa politique économique par le Conseil.

tration a fait le bilan de l'application de la NSDD et du système général de diffusion des données (SGDD) et a décidé d'en modifier la conception pour les volets réserves internationales et dette extérieure.

Renforcement des systèmes financiers. Le FMI évalue depuis un certain temps la santé du secteur financier dans le cadre de sa surveillance et de ses opérations de prêt, mais il a procédé cette année à une analyse plus approfondie et plus pointue dans ce domaine, en collaboration avec la Banque mondiale. Les priorités sont d'examiner systématiquement la santé des secteurs financiers et d'identifier les relations entre les politiques macroéconomiques, l'économie réelle et les questions structurelles et de développement qui se posent dans le secteur financier.

L'un des événements marquants de l'exercice a été le lancement à titre expérimental pour un an par le FMI et la Banque mondiale du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en vue de soutenir un dialogue plus productif avec les autorités nationales et d'aider les pays à réduire les facteurs de vulnérabilité au sein de ce secteur et à faciliter l'établissement de priorités pour son développement. Pour chaque pays, le FMI a commencé à préparer, sur la base du rapport PESF, une évaluation de la stabilité du secteur financier (ESSF), qui est principalement axée sur les problèmes de vulnérabilité. Le PESF-pilote était bien engagé à la fin de l'exercice : des évaluations devaient être établies pour douze pays appliquant des systèmes financiers différents et appartenant à diverses régions géographiques; or, sur les douze évaluations, quatre avaient été menées à terme et huit étaient en cours. Jusqu'à présent, les autorités des pays concernés ont réagi positivement, suggérant des améliorations qui permettent de perfectionner le programme.

Au cours de l'exercice, les travaux sur le renforcement du système financier ont également avancé dans d'autres institutions et instances internationales comme le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Évaluation des facteurs de vulnérabilité. Pour évaluer les risques et les facteurs de vulnérabilité au niveau national et international, il est indispensable de disposer fréquemment de données à jour et de haute qualité. En conséquence, le FMI s'est employé activement durant l'exercice à améliorer la qualité et la communication des données tout en développant l'emploi des indicateurs de vulnérabilité parallèlement à l'analyse économique classique. Des progrès ont été accomplis sur plusieurs fronts au FMI, à la Banque mondiale et dans d'autres institutions en ce qui concerne la mise au point de meilleures méthodes d'évaluation de la vulnérabilité extérieure. Le FMI a insisté davantage sur la diffusion de données complètes et à jour sur la dette extérieure et les réserves officielles des pays membres conformément à la NSDD.

Le FMI et la Banque mondiale travaillent actuellement en collaboration sur le dossier de la gestion de la dette extérieure. À partir d'études réalisées par les deux institutions et d'autres organisations, le FMI a entrepris une réflexion sur les indicateurs de la vulnérabilité extérieure liée à la dette et aux réserves, examinant l'intérêt analytique de divers indicateurs et la possibilité d'établir de simples repères pour mieux évaluer la capacité des pays à résister aux chocs extérieurs. Il prépare en outre des directives sur la gestion de la dette souveraine, une étude

sur les bonnes pratiques de gestion de la dette souveraine et un manuel consacré au développement des marchés intérieurs de capitaux.

Association du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises. Pendant l'exercice, les travaux du Conseil sur la question capitale mais sensible de la participation des créanciers privés au financement du programme d'ajustement des pays ont beaucoup avancé. La formule de la restructuration d'emprunts obligataires internationaux souverains retenue dans deux pays membres (le Pakistan et l'Ukraine) a donné des résultats encourageants, et le principe de la participation du secteur privé semble en général assez bien accepté, y compris par la communauté financière privée. Le Conseil a examiné un cadre destiné à assurer cette participation, qui s'inspire des principes énoncés par les ministres des finances du Groupe des Sept dans leur rapport au sommet économique de Cologne de juin 1999 et repris par le Comité intérimaire dans son communiqué de septembre 1999. La participation du secteur privé pourrait reposer avant tout sur le rôle catalytique traditionnel du FMI si les besoins de financement du membre sont modérés ou si, même dans les cas où ils sont importants, ce pays a de bonnes chances de retrouver rapidement l'accès au marché. Elle prendrait des formes plus concertées si, les financements requis étant importants, le pays membre n'a guère de chances de retrouver l'accès au marché dans un avenir proche, ou si le degré d'endettement à moyen terme de ce pays n'est pas tolérable. Chaque cas devra être traité avec souplesse et la forme que prendra la participation du secteur privé dépendra de la situation de chaque pays. Les administrateurs ont estimé que le cadre proposé constitue un point de départ utile, mais que sa mise en œuvre soulève des difficultés et nécessite notamment des choix analytiques complexes. À cet égard, le Conseil a souligné qu'il faut :

- que les contrats soient honorés dans toute la mesure du possible;
- que les États membres recherchent des solutions concertées aux problèmes d'endettement qui se font jour;
- qu'aucune catégorie de créanciers privés ne soit considérée comme privilégiée par rapport aux autres;
- que l'approche retenue dans chaque cas reflète la situation spécifique du pays membre concerné et repose sur une analyse de ses perspectives de balance des paiements et de viabilité de la dette à moyen terme.

Le Conseil poursuit ses travaux en vue de la mise en œuvre de ce cadre.

Libéralisation ou réglementation des mouvements de capitaux. Le Conseil d'administration a insisté à plusieurs reprises sur les avantages qu'offre la libéralisation des mouvements de capitaux, tout en précisant qu'elle doit être organisée avec prudence en une suite d'étapes convenablement enchaînées afin de réduire les risques au minimum. En septembre 1999, les administrateurs ont reconnu qu'il n'y a pas de méthode unique qui permette de tirer parti des bienfaits des flux de capitaux internationaux tout en limitant les risques qu'ils comportent. Les avis divergeaient au sujet des coûts et avantages nets du contrôle des capitaux, et donc de son utilité. Néanmoins, sur la base d'études faites sur une série de pays, le Conseil a tiré les conclusions suivantes :

- le contrôle des mouvements de capitaux peut seulement ménager un répit permettant de prendre des mesures correctives, et non se substituer à une politique macroéconomique saine;
- s'il semble plus efficace, un contrôle général et de vaste portée tend aussi à créer plus de distorsions que les mesures sélectives de contrôle, à faire obstacle à des transactions souhaitables, à freiner le développement des marchés financiers et à avoir une incidence négative sur la confiance des investisseurs et l'accès aux marchés internationaux des capitaux;
- la mise en place d'institutions efficaces de réglementation et de contrôle des marchés financiers peut prendre beaucoup de temps;
- la ferme réglementation prudentielle du secteur financier peut jouer un rôle important dans la libéralisation ordonnée et réussie des mouvements de capitaux et la réduction de la vulnérabilité d'une économie aux chocs extérieurs;
- la libéralisation des mouvements de capitaux doit se faire au cas par cas.

Régimes de change. Le Conseil d'administration a examiné les questions cruciales soulevées par les régimes de change dans un environnement marqué par une mobilité internationale croissante des capitaux; ses principales conclusions ont été les suivantes :

- il n'existe pas de modèle de régime de change qui puisse s'appliquer à tous les pays ou en toutes circonstances, mais, quel que soit le régime adopté, il est indispensable qu'il s'inscrive dans la logique de la politique macroéconomique;
- le régime de change souple qui prévaut actuellement entre les trois principales devises (dollar, yen et euro) se perpétuera sans doute;
- ces dernières années, plusieurs pays à marché émergent ont adopté un régime de change flexible — les conditions à remplir pour défendre une parité fixe sont contraignantes, mais, même en cas de changes flexibles, la politique macroéconomique d'accompagnement doit être cohérente et crédible. Un autre mode d'ancrage nominal (objectifs monétaires ou ciblage de l'inflation, par exemple) peut être nécessaire.

* * *

Le FMI accorde une *aide financière à ses membres les plus pauvres* de deux façons : par des prêts concessionnels dans le cadre de la *facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance* et par un allègement de leur dette dans le cadre de l'*initiative en faveur des pays pauvres très endettés* (initiative en faveur des PPTE) prise conjointement avec la Banque mondiale. Au cours de l'exercice, l'initiative en faveur des PPTE et le mécanisme de prêts concessionnels du FMI ont été renforcés sensiblement. Le FMI, la Banque mondiale et la communauté internationale ont consolidé l'initiative pour permettre à un plus grand nombre de pays admissibles de bénéficier d'un allègement plus important et plus rapide, et le FMI a transformé son guichet de prêts concessionnels, remplaçant à cet effet la *facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)* par la *facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance*, afin de l'axer plus explicitement sur la lutte contre la

pauvreté et pour une croissance durable, sans pour autant porter atteinte à l'objectif visant à renforcer la balance des paiements. À la fin de l'exercice, les engagements pris dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE se chiffraient à 467 millions de DTS et concernaient neuf pays, tandis que des concours de 3,5 milliards de DTS avaient été engagés au titre de la FRPC pour soutenir le programme de réformes de 31 pays membres à faible revenu.

Durant l'exercice, le FMI n'a cessé de s'employer à mobiliser le financement nécessaire pour poursuivre les apports d'aide concessionnelle au titre de la FRPC et accroître l'allègement de dette offert dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE. À la fin de l'exercice, 60 % environ des contributions annoncées par les pays membres étaient disponibles ou en voie de versement. La contribution du FMI sera financée en majeure partie par le revenu tiré du placement du produit de la vente «hors marché» d'une fraction de ses avoirs en or.

* * *

Le Conseil d'administration, toujours soucieux de renforcer l'*aide aux pays membres*, a amorcé un examen approfondi des politiques et mécanismes de financement du FMI afin de déterminer s'ils sont toujours utiles et, dans l'affirmative, s'il y a lieu de les modifier. Cet examen s'inscrit dans le vaste effort visant à renforcer l'architecture financière mondiale. À la suite de ses discussions, le Conseil a aboli le mécanisme de financement des stocks régulateurs, le volet financement pour imprévus de la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI) et l'aide afférente au fonds de stabilisation des changes et à la réduction de l'encours et du service de la dette envers les banques commerciales. En même temps, le Conseil s'est employé à renforcer les politiques du FMI en matière de prévention des crises. Il a commencé à étudier la possibilité de réaménager d'autres mécanismes, dont les mécanismes de précaution, et notamment la ligne de crédit préventive, en vue d'encourager les efforts déployés sur le front de la prévention des crises.

Au cours de l'exercice également, plusieurs incidents — communication d'informations inexactes et allégations de détournement des ressources du FMI — ont amené le Conseil à examiner son cadre juridique et ses politiques et procédures afin de déterminer comment renforcer les garde-fous lorsque l'utilisation de ses ressources était en jeu. Le Conseil s'est prononcé en faveur d'une approche à plusieurs volets prévoyant :

- de demander aux banques centrales des pays membres qui utilisent les ressources du FMI de publier des états financiers annuels soumis à un audit indépendant;
- de mettre en place, à titre expérimental, un dispositif en deux étapes pour évaluer et renforcer les systèmes de contrôle, de comptabilité, d'information et d'audit utilisés par les banques centrales des pays emprunteurs.

Le FMI s'est attaqué au problème de la communication d'informations inexactes en décidant d'étendre le champ d'application de son arsenal juridique et de renforcer ses procédures de traitement des données économiques et financières des pays membres.

* * *

Le FMI offre aux pays membres *une assistance technique et une formation* de vaste portée dans le domaine de la gestion macroéconomique, qui sont axées non seulement sur les volets budgétaire et monétaire, mais aussi sur les statistiques et les aspects juridiques. Sur le terrain, cette assistance prend la forme de missions effectuées par des membres de divers départements de l'institution, ainsi que par des consultants et experts externes. L'Institut du FMI ainsi que d'autres départements offrent, au siège et hors du siège, des cours et séminaires de formation. Le Comité de l'assistance technique, qui est composé de cadres supérieurs des départements concernés et auquel le Secrétariat de l'assistance technique prête son concours, formule à l'intention de la direction des recommandations sur les priorités et politiques en la matière et coordonne les activités d'assistance technique au sein du FMI.

Dans la logique de l'effort international de consolidation de l'architecture financière mondiale, l'assistance technique aux pays membres a conservé une place importante dans les activités du FMI au cours de l'exercice 2000. Elle a représenté environ 19 % du total des dépenses administratives de l'institution. Les membres du personnel du FMI et les experts externes qu'il a recrutés ont fourni près de 300 années-personnes de services, niveau équivalant à la moyenne annuelle des cinq dernières années et à plus de deux fois celle de la fin des années 80 et du début des années 90. La part des pays de la région Asie-Pacifique dans l'assistance technique s'est réduite pendant l'exercice, en raison d'une baisse de la demande imputable à la résolution de la crise financière asiatique. Le Conseil d'administration a procédé en juin 1999 à un examen approfondi de l'assistance technique du FMI et publié, en mars 2000, une déclaration de principe qui précise, entre autres, la portée et les priorités de l'assistance technique, ainsi que ses critères d'allocation.

* * *

L'exercice 2000 a été marqué par d'importants *changements qui touchent la structure du personnel et l'organigramme* du FMI, notamment son équipe de direction. Le 9 novembre 1999, le Directeur général, Michel Camdessus, a annoncé qu'il comptait remettre sa démission dans le courant du premier trimestre de l'année suivante, après treize ans de service à la tête de l'institution. Le 23 mars 2000, le Conseil d'administration a désigné pour le remplacer Horst Köhler, de nationalité allemande, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mai 2000. Auparavant, le 14 décembre 1999, Eduardo Aninat, alors Ministre des finances du Chili, avait pris le poste de Directeur général adjoint pour un mandat de cinq ans, en remplacement d'Alassane D. Ouattara, de nationalité ivoirienne, qui avait quitté le FMI à l'expiration de son mandat, le 31 juillet 1999.

